

Hadina Henri Vairelles Servières succède à Henri Valmalle comme instituteur public de l'école primaire mixte de Currières. Il y enseigne de 1899 à 1913, soit 14 ans. Il est né en octobre 1858 à la Roche, un village voisin du hameau de Currières, dans la commune de Saint-André-de-Lancize. Il obtient son brevet élémentaire d'instituteur en juillet 1881 à Montauban, à l'âge de 23 ans. C'est le fils de Didier Laurent Servières, lui-même instituteur à la Roche, et de Marie Eugénie Janin. Il est nommé à Currières comme instituteur titulaire en juin 1899. Parmi ses précédentes affectations, il a enseigné à la Roche entre 1888 et 1891, en tant qu'instituteur suppléant. Sa présence est confirmée à Currières dans le dénombrement de population en 1901, avec entre autres, sa fille Mathilde 19 ans, et ses fils Henri et Belton de 17 et 11 ans. Dès son arrivée, en 1899, il constate que les élèves filles de l'école de Currières ne reçoivent pas de leçons de couture, car le hameau ne compte pas de couturière. Cette situation est très regrettable, car elle pénalise les élèves filles lors du passage de l'examen pour le certificat d'études primaires. Il s'avère qu'Hadina Servières a épousé Irma Anaïs Rodier, en 1880 à la Roche, elle-même institutrice dans ce village. Il propose donc à sa hiérarchie, mais sans succès, que sa femme vienne le remplacer pour donner les leçons de couture, pendant que lui la remplacerait à la Roche. L'instruction et le service militaire se veulent être alors les piliers d'une France républicaine forte. Pas étonnant que les instituteurs de l'époque, véritables missionnaires, aient été surnommés les « hussards noirs », en raison de l'uniforme noir qu'ils portaient durant leur formation à l'École normale. Quant aux élèves, dans ce nouveau format de l'enseignement primaire et secondaire, la république va jusqu'à introduire la possibilité de leur donner une instruction militaire. L'Allemagne, l'ennemi de l'époque, est à nouveau prise comme modèle. La loi sur l'école primaire obligatoire de mars 1882 indique dans son premier article que si la gymnastique est pour tous, pour les garçons, ce sont les exercices militaires, et

pour les filles, les travaux à l'aiguille (53). Un décret de juillet 1882 va préciser les modalités de la mise en place de cette instruction militaire, et les conditions pour la création de bataillons scolaires dans les écoles. Dans son article premier, le décret indique que « tout établissement public d'instruction primaire ou secondaire, ou toute réunion d'écoles publiques comptant de 200 à 600 élèves âgés de 12 ans et au-dessus pourra, sous le nom de bataillon scolaire, rassembler ses élèves pour les exercices gymnastiques et militaires pendant toute la durée de leur séjour dans les établissements d'instruction » (66). Il est même prévu que ces bataillons scolaires puissent être armés, et qu'ils reçoivent du ministre de l'Instruction publique un drapeau spécifique. Les caractéristiques de l'armement sont aussi précisées : « Les fusils devront être conformes à un modèle adopté par le ministère de la guerre... ces fusils devront présenter les 3 conditions suivantes : n'être pas trop lourds pour l'âge des enfants, comporter tout le mécanisme du fusil de guerre actuel, n'être pas susceptibles de faire feu, même à courte portée. Ces fusils seront déposés à l'école » (66). Sous le préau de sa petite école primaire mixte du hameau de Currières, Hadina Servières se contentera de faire faire des exercices de gymnastique à ses élèves. L'Église catholique est exclue du contrôle qu'elle exerçait sur l'enseignement et sur les instituteurs. Elle s'oppose fortement à l'école républicaine qu'elle qualifie d'école sans Dieu. L'époque est révolue où c'était l'instituteur qui enseignait le catéchisme et les devoirs envers Dieu. L'école est alors prise dans une grande tempête et devient source de débats houleux. Dès que les nouvelles lois de 1881 et de 1882 sont votées, la presse catholique se déchaîne. Le journal L'Univers écrit en avril 1882 : « Nous verrons si les agents de monsieur Ferry viendront arracher les enfants à leur famille pour les incarcérer dans les écoles officielles et y corrompre leur âme avec leur intelligence » (67). En mai 1882, le journal conservateur le Courrier de la Lozère rajoute : « On a imposé à tous nos enfants l'obligation de se faire païens, de se

vicier et de se corrompre dans des écoles... il faudra que l'enfant croisse, grandisse à la manière de l'animal : sans religion, sans préceptes divins, sans souci de son âme, sans connaissance de ses devoirs, sans amour ni crainte de son créateur » (67). L'école devient alors un sanctuaire, celui de l'idéal laïc et républicain inculqué à tous ces enfants qui ne font que passer, mais qui en ressortent tous baignés. L'école républicaine doit faire la France en transformant en patriote Français, ces villageois, citoyens et fils de 1789. Pour cela, il faut leur donner une conscience commune, les éclairer en développant l'amour de la patrie. Hadina Servières fait partie de ces instituteurs intimement convaincus de l'importance de leur mission républicaine. En juillet 1902, il profite d'un événement assez anodin pour illustrer à sa hiérarchie les valeurs morales inculquées à ses élèves par l'école républicaine. Il indique à son inspecteur primaire de Florac qu'un de ses élèves, Arthur Plantier, 10 ans, a trouvé en se rendant à l'école une pièce de 5 francs, qu'il s'est empressé de lui remettre. Cet acte de probité est d'autant plus honorable que le jeune Plantier se trouvait seul, dans un endroit isolé et qu'il avait bien conscience de la valeur de sa trouvaille. Il précise que : « La pièce n'aurait pas été de trop dans l'avoir du budget de la famille du jeune Arthur ». Il a chaudement félicité son jeune élève en présence de ses collègues. Une leçon de morale, sérieusement écoutée, a été faite à ce sujet. Il profite surtout de ce geste pour conclure : « Au moment où des personnes de mauvaise foi prétendent que l'école sans Dieu ne peut faire que des gibiers de potence, nous répondons par des actes ». Il est tellement persuadé de l'importance de sa mission laïque et républicaine qu'il tient à nouveau à le manifester. En février 1904, il écrit à sa hiérarchie pour se plaindre du pasteur de la commune. Il qualifie le pasteur de « fort encombrant et de fort ambitieux, et qui depuis sa nomination dans le commune recherche habilement tous les moyens possibles pour la régenter », et surtout « à avoir la haute main dans les écoles et sur le personnel enseignant ».

Le pasteur a plusieurs fois manifesté l'intérêt qu'auraient les instituteurs à fréquenter régulièrement le temple, et d'y remplir les fonctions de lecteur. Hadina Servières estime que la meilleure protection divine pour l'instituteur est de remplir convenablement son devoir. Il dit refuser de troquer ses fonctions de maître laïque contre celles de sacristain, d'enfant de cœur ou de bedeau. Toujours est-il que le pasteur est un véritable pasteur de combat et que l'instituteur est un défenseur convaincu de la laïcité. L'antagonisme entre eux est représentatif de la période et va passionner le hameau. Le pasteur lui demande dans une note, que l'instituteur considère prétentieuse et froide, de pouvoir utiliser sa classe pour faire des conférences sur la lutte contre la tuberculose. Mais l'instituteur refuse de lui « livrer sa salle de classe », car il a déjà fait de telles conférences sur le sujet. Il invoque surtout l'obligatoire neutralité religieuse à l'école, avec le temple pour le pasteur et l'école pour les instituteurs. D'après lui : « Le prêtre essaie de montrer que l'instituteur n'est pas suffisant à l'école et que le concours du prêtre y est indispensable ». Il pense sincèrement qu'en ayant refusé l'accès de la classe au pasteur, il a rempli ses devoirs d'instituteur républicain. Il rajoute que : « Le pasteur n'est pas satisfait, paraît-il, de l'application de cette loi et me fait savoir qu'il va vous faire sévir contre moi ». Enfin, l'instituteur demande à l'inspecteur d'académie, que dans l'intérêt de tous ses collègues laïques qui peuvent être menacés à chaque instant des foudres cléricales, ils leur soient tracés d'une façon nette et précise la ligne de conduite à tenir en pareille circonstance. Le pasteur se plaindra vivement à la hiérarchie de l'instituteur, de ce refus et de ce comportement. Hadina Servières était très apprécié des habitants du hameau, mais il avait l'esprit indépendant et frondeur vis-à-vis de sa hiérarchie. En mai 1903, il n'envoie pas un rapport pédagogique demandé par ses supérieurs. Il explique ce non-envoi par le fait que : « Moyennant l'abordable somme de 30 sous, les rédacteurs de leurs fiches pédagogiques se font un plaisir de traiter ces

questions-là pour les maîtres qui en font la demande », et que rien ne prouve que le signataire en soit l'auteur. Il conclut en disant que plus généralement, il pensait ce rapport facultatif. Cette attitude va profondément agacer sa hiérarchie. En novembre 1910, l'inspecteur primaire de Florac passe à l'école de Currières pour un contrôle. Hadina Servières est alors à 3 ans de prendre sa retraite. Sa classe compte alors 17 enfants, dont 14 ont entre 6 et 13 ans. Les résultats sont jugés satisfaisants malgré un local toujours aussi déplorable. L'inspecteur primaire écrit : « On accède à la salle de classe par un mauvais escalier après avoir traversé la cuisine ; la classe est petite, mal éclairée et ouverte à tous les vents ». Il conclut par le fait que l'instituteur mérite d'être soutenu et encouragé. Sa hiérarchie attend pendant des mois une réponse au rapport qui a suivi ce contrôle. L'instituteur n'hésite pas à expliquer ce retard par un abcès à la main droite l'empêchant d'écrire. En mars 1911, il finit par répondre au rapport, et indique qu'il a essayé de mettre à profit « les lumineux conseils » qui lui ont été donnés. Il rajoute qu'il est heureux de constater que malgré un mauvais local scolaire et une fréquentation irrégulière, les résultats sont bons. En retour, cette même hiérarchie, excédée, le somme de faire « connaître quel sens il attache au mot lumineux »... En 1911, et en 1912, il est plusieurs fois en arrêt-maladie pour soigner ses problèmes de santé. Ce sont mesdemoiselles Beisserolles et Atger qui assurent la suppléance. Il doit partir à la retraite en octobre 1913, mais en août de la même année, il meurt à la Roche, commune de Saint-André-de-Lancize. Avec la maladie et puis la disparition d'Hadina Servières, les habitants ne sont pas satisfaits des remplaçants temporaires. Les habitants avaient confiance dans la qualité de l'enseignement d'Hadina Servières. Nombre d'enfants du hameau lui doivent leur meilleure vie ailleurs. Les habitants craignent maintenant les conséquences de la perte des quatorze années d'enseignement apprécié et de grande stabilité, apportées par ce dernier. En octobre 1913, les

habitants partagent cette crainte avec l'inspecteur primaire de Florac. C'est monsieur Rauzier qui écrit au nom du village et « d'un groupe de pères de famille qui attendent ». Il indique que depuis 2 ans et la maladie de monsieur Servières, les enfants n'apprennent plus rien, et il demande un remplacement au plus tôt pour « tirer les enfants qui traînent dans la rue ». De plus, il exprime le souhait « d'avoir une bonne institutrice plutôt qu'un instituteur, car il y a beaucoup de filles pour apprendre la couture »...